

## PREFET D'ILLE ET VILAINE

DIRECTION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DE LA CITOYENNETE

Bureau du contrôle de légalité et de l'intercommunalité Dossier suivi par Séverine JOUANNET Tél: 02.99.02.15.28

severine.jouannet@ille-et-vilaine.gouv.fr

Rennes, le 03 DEC. 2018

La Préfète de la région Bretagne Préfète d'Ille-et-Vilaine

à

Monsieur le président du conseil régional, Monsieur le président du conseil départemental Messieurs les présidents d'EPCI Mesdames et messieurs les maires Monsieur le président du centre de gestion d'Ille -et-Vilaine

<u>OBJET</u>: Note d'information relative à l'impôt sur le revenu des indemnités de fonction des élus locaux

**PJ**:1

Vous trouverez ci-joint une note d'information précisant les modalités déclaratives des collectivités locales et des élus nécessaires à l'établissement de l'impôt sur le revenu des indemnités de fonction des élus locaux, en particulier celles applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, date de mise en œuvre du prélèvement à la source.

Pour la Préfète et par délégation, Le directeur des collectivités territoriales et de la citoyenneté,

Jean-Michel CONAN